NORME INTERNATIONALE

ISO 24801-1

> Première édition 2007-02-15

Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs —

Partie 1:

iTeh STNiveau RD Plongeur encadré

(standards.iteh.ai) Recreational diving services — Safety related minimum requirements for the training of recreational scuba divers —

https://standards.iteh.Rartalo4/evelafds/siSupervisedediver32-8584-82a75e7f25c0/iso-24801-1-2007



PDF - Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 24801-1:2007 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f83f88c9-9ef7-4532-8584-82a75e7f25c0/iso-24801-1-2007

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire Page Introductionv 1 2 Références normatives 1 3 Compétences d'un plongeur en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs de Préalables à la formation4 5 5.1 5.2 Mineurs 4 5.3 6 Informations préalables4 Connaissances théoriques requises 4 7 7.1 7.2 Incidences de la pratique de la plongée subaquatique sur le corps humain.......5 7.3 Plongée et environnement Langarus ILEII. al J 7.4 7.5 7.6 Compétences réquisés en plongée subaquatique 188c9-9ef7-4532-8584- 5 8 Compétences en plongée subaquatique dans l'espace aquatique restreint 5 8.1 Compétences en plongée subaquatique dans l'espace aquatique ouvert....... 6 8.2 9 10 10.1 10.2 Compétences pratiques en plongée subaquatique8 Annexe A (informative) Exemples relatifs au niveau de maîtrise requis pour l'examen de plongeur

en scaphandre autonome de niveau 1......9

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 24801-1 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (en tant que EN 14153-1:2003) et a été adoptée comme «procédure fast-track» par le comité technique ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*, en parallèle avec son approbation par les membres ISO.

L'ISO 24801 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs: 82a75e7t25c0/iso-24801-1-2007

- Partie 1: Niveau 1 Plongeur encadré
- Partie 2: Niveau 2 Plongeur autonome
- Partie 3: Niveau 3 Guide de palanquée

Introduction

Les Normes internationales concernant les services relatifs à la plongée de loisirs, ont été élaborées par l'ISO/TC 228/WG 1 «Services de plongée», dans le but d'établir un code de règles de sécurité et de proposer des prestations de services.

Ces Normes internationales définissent par conséquent

- les niveaux d'expérience et de compétence nécessaires aux plongeurs en scaphandre autonome et aux moniteurs de plongée subaquatique,
- les règles de sécurité et les exigences pour les centres de plongée, adaptées aux différents niveaux de plongée.

Les exigences spécifiées constituent des exigences minimales; elles n'excluent pas de dispenser des formations complémentaires ou de faire évaluer par un organisme de formation des compétences supplémentaires. Ces Normes internationales constituent un outil de comparaison des qualifications existantes (ou futures) des plongeurs en scaphandre autonome. Elles ne constituent en aucun cas un programme de formation, et ne sous-entendent pas non plus que les programmes de formation et les certifications délivrées aux plongeurs en scaphandre autonome par différentes nations ou organismes de formation doivent nécessairement correspondre à ces niveaux RVIIII

(standards.iteh.ai)

ISO 24801-1:2007 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f83f88c9-9ef7-4532-8584-82a75e7f25c0/iso-24801-1-2007

© ISO 2007 – Tous droits réservés

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 24801-1:2007 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f83f88c9-9ef7-4532-8584-82a75e7f25c0/iso-24801-1-2007

Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs —

Partie 1:

Niveau 1 — Plongeur encadré

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 24801 spécifie les compétences que doit acquérir un plongeur en scaphandre autonome pour qu'un organisme de formation lui décerne une certification attestant qu'il a satisfait ou dépassé les exigences de qualification s'appliquant aux plongeurs en scaphandre autonome de niveau 1 — «Plongeur encadré» et spécifie l'évaluation de ces compétences.

Elle spécifie également les conditions dans lesquelles la formation doit être dispensée, en plus des exigences générales relatives aux prestataires de services de plongée de loisirs conformément à l'ISO 24803.

La présente partie de l'ISO 24801 ne s'applique qu'à la formation et à la certification contractuelles pour la plongée subaquatique de loisirs.

ISO 24801-1:2007

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f83f88c9-9ef7-4532-8584-

2 Références normatives 82a75e7f25c0/iso-24801-1-2007

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 24801-3:2007, Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales de sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome de loisirs — Partie 3: Niveau 3 — Guide de palanquée

ISO 24802-1:2007, Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la formation des moniteurs de plongée subaquatique — Partie 1: Niveau 1

ISO 24802-2:2007, Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la formation des moniteurs de plongée subaquatique — Partie 2: Niveau 2

ISO 24803:2007, Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences relatives aux prestataires de services de plongée de loisirs en scaphandre autonome

EN 250:2000, Appareils respiratoires — Appareils de plongées autonomes à air comprimé et à circuit ouvert — Exigences, essais, marquage

EN 12628:1999, Accessoires de plongée — Bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées — Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai

© ISO 2007 – Tous droits réservés

Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN 250:2000 et dans l'EN 12628:1999 ainsi que les suivants, s'appliquent.

3.1

organisme de formation

entité proposant des dispositifs de formation à la plongée de loisirs en scaphandre autonome et les certifications correspondantes, et qui est responsable de la mise en œuvre et de la gestion de la qualité de la formation des plongeurs en scaphandre autonome

Le terme entité peut inclure les fédérations de plongée subaquatique et les agences de formation de plongeurs en scaphandre autonome.

3.2

certification

confirmation qu'un élève a suivi jusqu'à son terme une formation de plongeur en scaphandre autonome, qui satisfait à toutes les exigences conformément à la présente partie de l'ISO 24801, telle que dispensée par les organismes de formation

3.3

moniteur de plongée subaquatique

individu qualifié conformément à l'ISO 24802-1 ou à l'ISO 24802-2 respectivement

3.4

Teh STANDARD PREVIEW guide de palanquée

individu qualifié conformément à l'ISO 24801-3

(standards.iteh.ai)

3.5

3.6

gaz respirable

mélange approprié d'oxygène et d'azote contenant au moins 20 % d'oxygène mélange approprié d'oxygène et d'azote contenant au moins 20 % d'oxygène

82a75e7f25c0/iso-24801-1-2007

espace aquatique restreint

piscine ayant une profondeur adaptée à l'activité ou plan d'eau présentant des conditions similaires en ce qui concerne la visibilité, la profondeur, l'état de la mer et l'accès

3.7

espace aquatique ouvert

plan d'eau d'une superficie significativement supérieure aux dimensions d'une piscine, présentant les conditions caractéristiques d'un plan d'eau naturel rencontré dans la région

3.8

équipement de plongée

équipement composé des éléments suivants:

- palmes;
- masque;
- tuba;
- détendeur fonctionnant à la demande (également appelé détendeur);
- système auxiliaire de respiration;

Cela pourrait aller d'un simple système octopus à un appareil respiratoire double avec une source d'alimentation en gaz respirable distincte.

 boι	uteil	le:

- sanglage de bouteille;
- gilet de flottabilité;
- système de lestage à largage rapide (si besoin);
- manomètre submersible (contrôleur de pression des gaz respirables);
- moyens permettant de mesurer la profondeur et la durée, et de limiter en sécurité la charge en gaz inertes:
- combinaison de plongée (si besoin).

NOTE 2 Les environnements particuliers peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements supplémentaires (par exemple une aide à l'orientation subaquatique, un couteau/un outil coupant).

3.9

contrôle direct

contrôle d'un groupe de plongeurs par un moniteur de plongée subaquatique ou un guide de palanquée, dans une position autorisant une intervention rapide

4 Compétences d'un plongeur en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs de niveau 1 — Plongeur encadré

(standards.iteh.ai)
Les plongeurs en scaphandre autonome de niveau 1 — Plongeur encadré doivent être formés de sorte que, lorsqu'ils sont évalués conformément à l'Article 10, ils sont jugés avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires pour pouvoir plonger dans l'espace aquatique ouvert sous le contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

Représentation de la contrôle direct d'un guide de palanquée.

**Représentation d'un guide d'un guid

Les plongeurs en scaphandre autonome de niveau 1 — Plongeur encadré, sont qualifiés pour plonger dans les limites des paramètres suivants:

- plonger jusqu'à une profondeur maximale recommandée de 12 m;
- effectuer des plongées en groupes (quatre plongeurs en scaphandre autonome de niveau 1 au maximum par guide de palanquée);
- effectuer des plongées qui ne nécessitent pas de paliers de décompression;
- plonger uniquement lorsqu'une assistance de surface est prête à intervenir;
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

NOTE S'il est accompagné par un moniteur de plongée subaquatique, un plongeur en scaphandre autonome de niveau 1 — Plongeur encadré, peut enrichir progressivement son expérience par des interventions au-delà de ces paramètres et développer ainsi une aptitude à gérer des conditions de plongée plus exigeantes, destinée à le conduire à des qualifications supérieures. Lorsque des exigences de formation supplémentaires sont nécessaires, celle-ci ne peut être conduite que par un moniteur de plongée subaquatique ayant les qualifications requises. Lorsque seule une plus grande expérience pratique est nécessaire, celle-ci peut être supervisée par un guide de palanquée.

© ISO 2007 – Tous droits réservés